

FENETRES

Remplacement, création ou modification d'ouverture en façade (fenêtre – porte-fenêtre – porte)

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires

***Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle)
- déclaration préalable (travaux sur autre construction)

- Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)
cerfa téléchargeable sur www.chambery.fr – démarche – urbanisme – autorisations avant travaux
- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)
- Plan coté des façades état existant
- Photo des façades concernées par les travaux (1 vue de près et 1 vue de loin)
- Plan coté des façades projetées
- Descriptif précis des fenêtres ou portes (dimensions – matériaux – couleurs)

*****SI SECTEUR SAUVEGARDE (centre ancien)

- Plan et coupes longitudinales et transversales des menuiseries
- Croquis coté des fenêtres existantes à l'échelle 1/20ème
- Croquis coté des fenêtres projetées à l'échelle 1/20ème

PVC proscrit

Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.

Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information